



*Ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

19 JAN. 2015

*Paris, le*

*La ministre*

La ministre de l'éducation nationale, de  
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames et messieurs les recteurs  
d'académie

Mesdames et messieurs les inspecteurs  
d'académie, directeurs académiques des  
services de l'éducation nationale

**Objet** : mobilisation de l'École pour les valeurs de la République.

**PJ** : accompagner la consultation nationale sur le nouvel enseignement moral et civique  
(document de présentation).

A la suite de l'attentat contre le journal « Charlie Hebdo », la réaction du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de l'ensemble de ses personnels, a été immédiate à la fois pour mettre en œuvre les décisions du Président de la République – deuil national et organisation d'une minute de silence – et répondre aux besoins ou demandes d'expression des élèves.

Les ressources mises à disposition dès le 8 janvier 2015 sur le site éduscol sont largement consultées par les enseignants. Pour l'école primaire, elles proposent des repères pour agir avec les élèves et aborder avec eux les principes fondateurs de la République. Pour le collège et le lycée, ces ressources peuvent être mobilisées pour construire une réflexion et nourrir des débats argumentés avec les élèves.

Afin de poursuivre la mobilisation renforcée de l'école pour les principes et les valeurs de la République et afin d'apporter les réponses immédiates dont les enseignants et les éducateurs ont besoin, je demande que, dans chaque rectorat, dans chaque inspection académique, les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux établissements et vie scolaire, les proviseurs vie scolaire pour les établissements du second degré et les inspecteurs de l'éducation nationale adjoints pour les écoles, les équipes mobiles de sécurité, les cellules climat scolaire ainsi que les référents mémoire et citoyenneté et les référents laïcité soient immédiatement mobilisés pour être les interlocuteurs des chefs d'établissement et des directeurs d'école en cas de situations difficiles à gérer.

.../...

De la même façon, je demande aux corps d'inspection territoriaux de se tenir au plus près des enseignants qui auraient besoin d'un appui didactique ou pédagogique. Les correspondants académiques de l'Inspection générale de l'éducation nationale et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale, de l'enseignement et de la recherche vous assisteront dans cette mobilisation. Je vous invite à me faire remonter la typologie des difficultés rencontrées sur le terrain afin que l'IGEN et la DGESCO puissent élaborer les actions de formations de formateurs et les ressources pédagogiques appropriées.

Les personnels des écoles et des établissements peuvent continuer à rencontrer des difficultés face à des propos ou attitudes racistes et antisémites, face à la remise en cause du principe de laïcité et des principes et valeurs de la République. Je veux en être systématiquement informée et vous demande de me remonter les incidents au fur et à mesure que vous en avez connaissance en utilisant la procédure de signalement quotidienne.

Il est important de vous assurer que les équipes s'assurent du strict respect des signalements aux préfets des faits qu'ils identifient être précurseurs d'une radicalisation.

La Nation fixe comme mission première à l'école de transmettre et faire partager aux élèves les valeurs de la République. Plus que jamais, tous les personnels, que ce soit dans le cadre des enseignements ou des actions éducatives, doivent participer à la transmission des principes et des valeurs de la République.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a créé un enseignement moral et civique, qui sera mis en œuvre à compter de la rentrée 2015 du cours préparatoire à la classe terminale. La consultation sur les projets de programmes d'enseignement moral et civique est ouverte depuis le 5 janvier et se déroule jusqu'au 30 janvier 2015. Dans ce cadre, je demande que, dès cette semaine, les corps d'inspection territoriaux (IA-IPR, IEN du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré) se rendent, selon des modalités et des priorités que vous déterminerez, dans les écoles, collèges et lycées, et accompagnent les équipes pédagogiques et éducatives dans la réflexion sur ce nouvel enseignement et, par là même, sur la mission d'éducation aux valeurs de la République qu'il induit. Ces rencontres seront aussi l'occasion de consolider le contenu des programmes. Vous trouverez ci-joint un document de présentation à destination des personnels que vous mobiliserez dans ce cadre.

Il est à mes yeux essentiel que la communauté scolaire se mobilise de façon exceptionnelle, et sur la durée, pour transmettre et faire partager les valeurs et les principes de la République.

*Mais j'aurai le plaisir de pouvoir compter sur  
votre engagement personnel,*

Najat VALLAUD-BELKACEM

**Accompagner la consultation nationale sur le nouvel enseignement moral et civique**  
**Orientations pour les corps d'inspection du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nde</sup> degré**

*La consultation sur les projets de programmes d'enseignement moral et civique (EMC) se déroule du 5 au 30 janvier 2014 dans un contexte particulier, à un moment où la communauté scolaire se mobilise de façon exceptionnelle autour des principes et des valeurs de la République.*

*Enseigner et faire partager ces valeurs est une des missions qui incombe à l'école rappelée depuis 1989 par les lois d'orientation. La loi de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 réaffirme ainsi la nécessité d'enseigner et de faire partager les valeurs de la République et les fondements d'un mieux-vivre ensemble. Elle rappelle que l'école est le creuset de la citoyenneté. A ce titre, tous ses personnels, quelle que soit leur fonction ou leur mission, sont porteurs de cette exigence.*

*La consultation sur le nouvel enseignement moral et civique est l'occasion pour les personnels d'exprimer leurs avis et leurs propositions sur les projets proposés par le Conseil supérieur des programmes. Elle doit aussi permettre de promouvoir dans les écoles, les collèges et les lycées, une réflexion sur la transmission de ces valeurs, de donner un élan aux débats sur ces sujets majeurs et d'amplifier les actions d'accompagnement de tous les personnels, parfois confrontés à des situations complexes.*

*Lors de la réunion des Recteurs du 13 janvier 2015, la Ministre a souhaité que les inspecteurs du premier et du second degré puissent se rendre dans les écoles, collèges et lycées, afin d'accompagner les équipes pédagogiques et éducatives dans la réflexion sur ce nouvel enseignement et, par là même, sur la mission d'éducation aux valeurs de la République qu'il induit. Ces rencontres doivent permettre de consolider le contenu du programme qui entrera en vigueur à la rentrée 2015 à tous les niveaux de l'école élémentaire, du collège et du lycée.*

## **1. L'esprit du nouvel enseignement moral et civique : des principes aux valeurs**

### **a) Principes du nouvel enseignement moral et civique**

Comme le rappelle le préambule du projet d'EMC, les axes principaux du programme se fondent sur les principes et les valeurs inscrits dans les déclarations des droits de l'homme et dans la Constitution de la Ve République. A ce titre, l'EMC :

- a pour objet de transmettre et de faire partager des valeurs et des normes qui doivent pouvoir être acceptées par tous, quels que soient les convictions, les croyances ou les choix de vie personnels. Ce sont les valeurs et les normes impliquées par l'acte même d'éduquer, telle qu'une école républicaine peut en former le projet, pour une société démocratique.
- s'inscrit dans le cadre laïque qui est celui de la République : ce cadre impose de la part des personnels une obligation de neutralité mais celle-ci ne doit pas conduire à une réticence, voire une abstention, dans l'affirmation des valeurs transmises.
- a pour but de favoriser le développement, chez tous les élèves, d'une aptitude à vivre ensemble dans une société démocratique, c'est-à-dire à la fois :

- à penser et à agir par soi-même et avec les autres et à pouvoir répondre de ses pensées et de ses choix,
  - à comprendre le bien-fondé des règles régissant les comportements individuels et collectifs,
  - à reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions, des croyances et des modes de vie,
  - à construire du lien social et politique.
- ne peut se transmettre à l'école que dans des situations pédagogiques et éducatives où les valeurs et les normes dont il est porteur sont activement impliquées (discussion, argumentation, projets communs, coopération, etc.).

#### b) Former le jugement moral et la conscience citoyenne

L'EMC a pour objectif de (re)houser l'individu et le commun, d'articuler le moral et le civique, la personne et le citoyen, de trouver les conditions pour faire communauté :

- par la **remobilisation du principe de l'intérêt général** : la capacité à se situer du point de vue de l'intérêt général est l'un des objectifs de l'éducation du citoyen et l'une des vertus de la citoyenneté républicaine. L'école est par définition le lieu d'une première expérience de l'intérêt général ;
- par la **formation du sujet moral**, du jugement moral, de la personne morale. Cette formation vise à conduire l'élève à la conscience de la réciprocité dans le rapport aux autres, à la capacité à se mettre à la place des autres. La formation du jugement moral doit également permettre aux élèves d'apprécier et de discuter les jugements moraux.

Outre le développement de ces capacités de délibération et de discussion, l'EMC doit permettre de former un sujet moral capable d'agir dans la relation à l'autre : il doit donc reposer sur la coopération, la prise de responsabilité, les pratiques participatives et valoriser l'engagement des élèves dans la communauté.

#### c) Un enseignement porteur de valeurs

L'EMC vise une appropriation libre et éclairée par les élèves des valeurs qui fondent la République et la démocratie : le socle des valeurs communes comprend la dignité, la liberté, l'égalité – notamment entre les filles et les garçons –, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toute forme de discrimination, c'est-à-dire les valeurs constitutionnelles de la République française, inscrites dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et dans le préambule de la Constitution de 1946.

Ces valeurs doivent être transmises dans leur dimension intellectuelle (leur contenu), mais aussi pour ce qu'elles « valent » (leur raison d'être) et ce qu'elles induisent comme **conduite** et comme **engagement**. Il convient donc ici de préciser ce qu'on entend par le terme de « valeur » en rappelant qu'il recouvre au moins trois dimensions :

- une dimension **intellectuelle** (la valeur a un contenu cognitif),
- une dimension **psycho-affective** (elle a du prix, elle vaut quelque chose pour celui qui s'en réclame),
- une dimension **conative** (elle oriente les conduites et les engagements).

## **2. Aborder les projets de programmes avec les personnels dans le cadre de la consultation nationale**

---

### **a) L'EMC, au carrefour des enseignements et des actions éducatives**

A l'école élémentaire, l'EMC doit prévoir un travail soutenu dans **le langage** pour expliquer, argumenter, justifier et faire comprendre que le langage engage la responsabilité de celui qui parle et écrit. A ce niveau de la scolarité, l'élève entre dans la morale en comprenant qu'elle le concerne, lui et dans son rapport corporel et langagier avec les autres. Les études de cas, le débat argumenté, la discussion à visée philosophique sont autant de moyens pour mobiliser les élèves sur des enjeux moraux.

Dans le second degré, toutes les disciplines doivent concourir à ce nouvel enseignement. **Les lettres, les langues, la philosophie, les sciences humaines et sociales** sont intimement liées à la transmission des valeurs, à la formation de la personne, de l'esprit critique et de la raison, du goût et de la sensibilité. Le rapport à soi et aux autres est au cœur de l'**éducation physique et sportive**. Les sciences permettent de soulever des questions épistémologiques et éthiques qui interrogent et donnent du sens aux fondements de l'humanisme contemporain.

Le champ de la vie scolaire est tout aussi concerné : les dispositifs qui permettent d'améliorer le **climat scolaire**, de poser un cadre explicite, d'organiser la vie des élèves et de leur permettre de s'engager dans des projets ou des instances à l'échelle de l'établissement apportent également une importante contribution à la formation morale de chacun.

### **b) L'EMC : un enseignement articulé avec la Charte de la laïcité à l'école**

L'EMC et la Charte de la laïcité, diffusée dans les écoles et les établissements en septembre 2013, partagent des objectifs communs :

- accompagner les élèves dans leur devenir de citoyen sans blesser aucune conscience,
- rappeler les règles qui nous permettent de vivre ensemble en aidant chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter.

La laïcité souffre trop souvent de méconnaissance ou d'incompréhension. Elle n'est pas une entrave à la liberté, mais la condition de sa réalisation. Elle n'est jamais dirigée contre les individus ni contre leur conscience, mais elle garantit l'égalité de traitement de tous les élèves et l'égale dignité de tous les citoyens. Refusant toutes les intolérances et toutes les exclusions, elle est le fondement du respect mutuel et de la fraternité.

### **c) Points de vigilance**

- L'enseignement moral et civique ne peut être qu'un **projet collectif**, qui requiert une démarche pédagogique et éducative plurielle. De ce point de vue, son appropriation et sa mise en œuvre ne doivent pas conduire à séparer ce qui relève du pédagogique (enseignements) et ce qui relève de l'éducatif (vie scolaire).
- L'école a pour mission de faire respecter les valeurs qui fondent la République et la démocratie, mais la marge est étroite entre imposer et faire respecter : c'est précisément le rôle de l'éducation, qui ne peut être comprise comme une inculcation et doit s'inscrire dans la durée et dans la constance.

- L'enseignement moral et civique vise une appropriation toujours libre et éclairée des valeurs par les élèves, qui apprennent à adopter un point de vue général et universel en incluant leur propre point de vue et dans le respect de leur liberté de conscience. Il ne consiste pas à transmettre ou à imposer une morale des vertus, telle qu'elle fondait autrefois la citoyenneté républicaine.
  - L'enseignement moral et civique doit permettre de mettre en acte les valeurs de la morale commune : c'est un enseignement qui a une visée concrète et qui permet d'orienter l'action de chacun dans son rapport à soi-même et avec les autres.
  - Les personnels d'enseignement et d'éducation n'osent pas toujours aborder certaines questions en classe de peur de difficultés et de tensions qu'ils pourraient ne pas maîtriser. L'enseignement moral et civique requiert de la part des personnels d'enseignement et d'éducation un engagement à promouvoir les valeurs de la morale commune, qui s'inscrit toutefois dans leur obligation de neutralité.
  - Les besoins de formation sur les fondements théoriques d'un enseignement moral et civiques, les principes de laïcité, les points sensibles du questionnement moral, scientifique et pédagogique, les démarches réflexives à engager avec les élèves méritent d'être recensés.
- d) Présentation générale des projets de programmes rendus publics par le Conseil supérieur des programmes

Le Conseil supérieur des programmes (CSP) a été saisi le 4 octobre 2013 par le Ministre afin d'élaborer un projet de programme d'enseignement moral et civique de l'école au lycée. Le CSP a rendu publics ses projets de programmes :

- le 13 juin 2014 pour l'école élémentaire et le collège,
- le 18 décembre 2014 pour les classes préparant au certificat d'aptitude professionnel et aux baccalauréats professionnel, technologique et général.

Ces projets de programmes mettent en avant les éléments d'une culture morale et civique qui prend en compte quatre dimensions :

- la sensibilité qui vise à l'acquisition d'une conscience morale par un travail sur l'expression, l'identification, la mise en mots et la discussion des émotions et des sentiments.
- la règle et le droit qui vise à l'acquisition du sens des règles du vivre ensemble
- le jugement qui permet de comprendre et de discuter les choix moraux rencontrés par chacun au cours de sa vie.
- l'engagement qui permet la mise en pratique de cet enseignement en insistant sur l'esprit d'autonomie, de coopération et de responsabilité vis-à-vis d'autrui.

#### Calendrier de mise en œuvre du nouvel enseignement moral et civique

- 5 – 30 Janvier 2015 : consultation sur les projets de programmes d'EMC.
- mars 2015 : publication de la synthèse de la consultation nationale.
- mars – avril 2015 : préparation des actions de formation inscrites au Plan national de formation (PNF).
- mai 2015 : publication des textes définitifs de programmes au Journal officiel et au Bulletin officiel.
- septembre 2015 : mise en œuvre de l'EMC dans les classes.